



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 19h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 13

Date de la convocation

11/10/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Séverine ESNAULT Morgan RAIFFE, Romain NUEL.

Étaient absents/excusés : Pascal DECHARTRE (pouvoir à C. SAVATIER), Yves LE MEUR,

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. SOREGIES :

- Convention de mécénat pour les prestations de pose et dépose des guirlandes de Noël

2. Donation de parcelles de bois à la commune

3. MCL

- Convention périscolaire 2024/2025

4. Etang de l'Arreau

5. Ecole

- Voyage à la Bourboule du 10 au 13 juin 2025

6. Points divers

Madame le Maire informe des interventions : La Fausse Compagnie suivi de M. Axel TABUTEAU.

1^{ère} intervention :

M. AFCHAIN et Mme LISTER membres de la Fausse Compagnie présentent les conditions afin d'accueillir le festival « Folie Bastringue » sur l'année 2026.

Après un tour de table, le Conseil municipal est favorable pour accueillir le festival « Folie Bastringue » en 2026.

2^{ème} intervention :

M. Axel TABUTEAU présente le travail réalisé sur l'inventaire des mares dans la commune et propose la création d'une mare associative et communale. Un rendez vous est fixé le 7/12/24 pour définir le lieu et la suite à donner.

Début de séance à 20h30

Après les interventions, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 24/09/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: SOREGIES

- **Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la commune de COUSSAY LES BOIS**

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par SOREGIES concernant le mécénat qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabre ou supports bétons des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2024.

Le Conseil entérine la convention SOREGIES et autorise Madame le Maire à la signer.

- **Avenant n°1 au contrat d'accès aux services du SIG**

Madame le Maire fait part de l'avenant n°1 au contrat d'accès aux services SIG qui permet de le prolonger d'un an soit jusqu'au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Point 2 : Donation de parcelles de bois à la commune

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. JOYEUX de Châtelleraut qui souhaite faire un don de parcelles de bois et de taillis.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le don de M. JOYEUX et la commune s'engage à prendre en charge les frais de notaire.

Point 3 : Convention périscolaire 2024/25

Convention relative à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires 2024/25

Madame le Maire donne lecture de la convention relative aux T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires), proposée par la MCL pour l'année scolaire 2024/25.

Après avoir pris connaissance du document et avoir délibéré sur son contenu, le Conseil entérine la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Point 4 : Etang de l'Arreau

Modification dans les de travaux sur le plan d'eau de M. PRENANT avec la digue communale mitoyenne

Par délibération du 19/12/2023, le conseil municipal a donné son autorisation pour les travaux de l'étang de l'Arreau au niveau du chemin communal.

Au vu du coût trop important, il est demandé de le modifier en remplaçant le pont cadre par une buse de type « Ecopal » d'un diamètre de 1000 avec enrochement des talus et talutage du chemin afin de permettre le passage des engins agricoles dans les mêmes conditions qu'un pont cadre pour un moindre coût.

Après un tour de table, le Conseil municipal valide cette modification de travaux sur le plan d'eau de M. PRENANT.

Point 5 : Ecole

Participation financière au voyage de fin d'année à La Bourboule du 10 au 13 juin 2025

Madame le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'école de Leigné les Bois sollicitant une participation financière des deux communes (Coussay les Bois et Leigné les Bois) à hauteur de 5 320€ partager en deux soit 2 660€ par commune pour le voyage de fin d'année à la Bourboule (du 10 au 13 juin 2025)

Le Conseil Municipal est favorable à la participation financière de 2 660€ pour le voyage de fin d'année à la Bourboule.

Point 8 : Points divers

- Ombrières sur le parking de la salle polyvalente et 3 bornes électriques rechargeables sur le parking de l'école avec SOREGIES

M. Gilles SAUVION informe de l'avis favorable de SOREGIES pour l'installation des ombrières sur le parking de la salle polyvalente ainsi que l'installation de 3 bornes électriques rechargeables sur le parking de l'école.

Le conseil municipal valide ces 2 projets avec SOREGIES

- Courrier de M. Jules MAITRE

Madame le Maire donne lecture du courrier M. Jules MAITRE qui demande le changement d'adresse postale pour sa maison.

Après un tour de table, le conseil municipal accepte sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ